

ANNEXE 16

AVIS SUR L'USAGE FUTUR DU SITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MEZIERES SUR SEINE

DATE DE CONVOCATION
20/07/2015

L'an deux mil QUINZE

Le 9 JUILLET à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Mézières sur Seine, sous la Présidence de M. Jean-François FASTRE.

DATE D'AFFICHAGE
20/07/2015

Étaient présents : Mmes DE BIASI Cécile ; JOIN-GAULT Nicole ; PESTANA FILIPE FERNANDES Otilia ; PERRET Véronique ; LEVEQUE Graciété ; CASSI Mireille ; DOBRIC Sophie ; LEGUAY Nathalie ; LANGLAIS Isabelle ; MM. ADDICHANE Lhassane ; FASTRE Jean-François ; DOUCET Yann ; DE BIASI Fabien ; DEPIENNE Guy ; FONTAINE Franck ; LABEDAN Jean-Pierre ; LECRIVAIN Philippe ; MORICEAU Bertrand ; MORIN Bruno ; RIGALDO Dominique.

Pouvoirs : Monsieur Goran DOBRIC à Madame Sophie DOBRIC
Madame Sylvie PLACET à Monsieur Guy DEPIENNE
Monsieur Max LE NORMAND à Monsieur Lhassane ADDICHANE
Monsieur Pierre-Yves PINCHAUX à Monsieur Philippe LECRIVAIN
Madame Héroïse PERRET à Madame Véronique PERRET

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : Madame Nelly GAULT – Monsieur Dragan BOGOMIROVIC -

Madame Nathalie LEGUAY a été élue secrétaire.

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	21

OBJET : Projet de plateforme de tri, transit, traitement et valorisation de matériaux : avis sur la remise en état future des lieux
Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet d'implantation de la plateforme de tri, transit, traitement et valorisation de matériaux, l'avis de la commune sur la remise en état du site lors de l'arrêt définitif des installations doit être donné.

Les sociétés LAFARGE et SITA s'engagent à respecter les mesures suivantes afin d'assurer la mise en sécurité du site :

- évacuer ou éliminer les produits dangereux et les déchets présents sur le site
- interdire ou limiter l'accès au site
- supprimer les risques d'incendie et d'explosion
- surveiller les effets des installations sur l'environnement.

Les sociétés s'assureront ainsi de remettre le site dans un état tel qu'il ne s'y manifesterait aucun danger, dès l'arrêt définitif des installations. L'usage proposé futur est une mise en valeur paysagère, dans la continuité de celle prévue pour la remise en état de la carrière, à savoir une prairie parsemée d'arbres fruitiers.

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles R 512-6-7 et R 512-39-1,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET

Un avis favorable sur le projet de remise en état du site d'implantation de la plateforme de tri, transit, traitement et valorisation de matériaux, par les sociétés LAFARGE et SITA, lors de l'arrêt définitif des installations.

1 CONTRE : Monsieur Franck FONTAINE

4 ABSTENTIONS : Messieurs Bertrand MORICEAU, Guy DEPIENNE, Mesdames Isabelle LANGLAIS, Sylvie PLACET

Ainsi fait et délibéré.

Ont signé au registre les membres présents

Fait à MEZIERES SUR SEINE LE 9 JUILLET 2015



Le Maire,
Jean-François FASTRE



Direction Générale des Opérations Ciments
EP/03/07/15

Monsieur Le Directeur Général
SITA FD
16, place de l'Iris
Tour CB21
92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX

A l'attention de Monsieur Nicolas BEQUAERT

Monsieur Le Directeur Général Adjoint
LAFARGE GRANULATS FRANCE
75 avenue des Guillaeraies
92000 NANTERRE CEDEX

A l'attention de Monsieur Jean-Paul CHAIGNON

Clamart, le vendredi 3 juillet 2015

Objet : Mézières-sur-Seine (Yvelines) ; Notre avis sur la remise en état du site lors de l'arrêt définitif des installations.

Messieurs,

Suite à votre courrier du 16 juin 2015, je vous donne un avis favorable à votre proposition de remise en état, tel qu'il ne s'y manifesterait aucun danger, dès l'arrêt définitif des installations.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Philippe Babey
Directeur Général des Opérations
Lafarge Ciments